



CONTRE L'INTIMIDATION ET LA CYBERINTIMIDATION

Fédération québécoise de l'autisme

Appel de mémoires
Ministère de la famille
Gouvernement du Québec

29 novembre 2024

TABLE DES MATIERES

La Fédération québécoise de l'autisme.....	2
Les personnes autistes.....	2
Préambule.....	3
L'intimidation des personnes autistes	3
L'intimidation des personnes autistes en milieu scolaire	6
L'intimidation en milieu scolaire, qu'une histoire d'enfants ?	7
L'intimidation des personnes autistes en milieu de travail.....	8
La stigmatisation en milieu de soins.....	10
Nos recommandations.....	12
Conclusion	13

La Fédération québécoise de l'autisme

La Fédération québécoise de l'autisme (FQA) est un regroupement provincial d'organismes et de personnes autistes qui comprend les associations régionales en autisme réparties dans seize régions du Québec, des membres associés (associations, centres à la petite enfance, centres de réadaptation, commissions scolaires, écoles, hôpitaux, cliniques privées, etc.) ainsi que des membres sympathisants, c'est-à-dire toute personne qui veut soutenir la cause.

Fondée en 1976, nos missions essentielles sont de promouvoir le respect des droits et le bien-être des autistes et leur famille, sensibiliser et informer les personnes autistes et leurs proches ainsi que le grand public et contribuer au développement des connaissances en autisme et à leur diffusion.

Nous sommes fortement impliquées dans des actions de sensibilisation et de formation sur l'autisme auprès de différents publics afin de contrer la stigmatisation et ainsi, réduire les risques d'intimidation chez les personnes autistes. En raison des enjeux soulevés par les autistes ainsi que leurs proches, l'emphasis est actuellement mise sur la sensibilisation et la formation auprès des professionnels de la santé et des services sociaux, le personnel œuvrant en milieu scolaire ainsi que les milieux de travail qui collaborent ou embauchent des personnes autistes.

Ainsi, la FQA joue un rôle crucial dans la défense des droits des personnes autistes au Québec et dans la promotion de leur inclusion dans notre société afin de contrer l'intimidation et la stigmatisation.

Les personnes autistes

Le diagnostic du trouble du spectre de l'autisme (TSA), est un trouble neurodéveloppemental aux répercussions d'intensité variable sur la communication, les interactions sociales et le comportement d'une personne. L'autisme impact principalement la communication sociale, les comportements répétitifs et les intérêts de prédilection ainsi que les enjeux sensoriels. Ainsi les personnes autistes peuvent rencontrer des difficultés de compréhension du langage verbal et non verbal. Par exemple, les expressions faciales, le langage

corporel ou le ton de voix. Elles peuvent également avoir du mal à initier ou à maintenir une conversation, à comprendre les règles sociales implicites ou à interpréter les émotions et les intentions des autres. Ce qui amplifie les risques d'intimidation. Au même titre que les comportements répétitifs et les intérêts de prédilection, une préférence pour les routines ainsi qu'une résistance au changement, la présence de balancement (*rocking*), de battement des mains (*hand flapping*) ou d'autres mouvements stéréotypés et la présence d'intérêts de prédilections sur certains sujets, peuvent également être des terrains fertiles à l'intimidation. Tout comme les sensibilités sensorielles, qui engendrent des réactions jugées exagérées à des sons, la lumière ou certaines textures, peuvent également engendrer des moqueries ou de la discrimination par incompréhension de la réaction jugée excessive par les pairs ou les personnes en position d'autorité.

Il est essentiel de comprendre que l'autisme ne se résume pas à un ensemble de défis, mais que les personnes autistes sont partie prenante de la diversité humaine. Plusieurs ont des compétences qui méritent d'être valorisées et respectées en milieu de travail. La sensibilisation à l'autisme et la promotion de l'inclusion sont prépondérantes pour créer une société plus équitable et accessible, dans laquelle chaque personne peut s'épanouir selon ses propres capacités. De ce fait, les différences cognitives des personnes autistes ne sont pas des anomalies à corriger, mais des variations naturelles du cerveau humain. En revanche, ces manifestations sont encore la source de stigmatisation et d'intimidation dans notre société québécoise.

Préambule

L'intimidation des personnes autistes

L'intimidation désigne un ensemble de comportements agressifs, répétitifs et intentionnels, dans lequel une personne ou un groupe cherche à dominer, humilier ou blesser une autre personne. Elle peut se manifester de différentes manières et peut avoir des effets profondément négatifs sur la victime, tant sur le plan physique que psychologique.

L'intimidation d'une personne autiste, et ce, quel que soit son âge, est un comportement nuisible qui peut entraîner des conséquences graves pour la victime. Il est crucial que la société, les milieux scolaires ainsi que les milieux de travail prennent des mesures actives pour la prévenir, la détecter et y mettre fin, en offrant des ressources et du soutien aux personnes concernées. La sensibilisation et l'éducation à la diversité et au respect mutuel sont des facteurs de protection pour créer un environnement bienveillant et inclusif pour tous.

Malheureusement, les diverses formes d'intimidation sont encore dénoncées par les personnes autistes ainsi que leurs proches. L'intimidation verbale, qui inclut les insultes, les moqueries, les menaces ou les commentaires dégradants visant à blesser ou humilier la victime sont plus que présent envers les personnes autistes, et ce, de tout âge. Les personnes autistes, étant donné leurs enjeux liés aux critères diagnostics du TSA sont plus à risque de vivre de l'intimidation sociale ou relationnelle qui consiste à exclure quelqu'un intentionnellement ou à manipuler les relations sociales pour isoler la victime ou lui nuire. Cela peut être particulièrement cruel et insidieux pour une personne qui peine à entrer en relation avec les autres. Nous relatons moins d'intimidation de type physique. Néanmoins, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas en mesure d'avoir accès à ces aveux des victimes que ce type de violence n'existe plus. Principalement, chez les femmes autistes qui seraient, avant d'être victime de violence physique, la proie de violence sociale et relationnelle. Ainsi, il devient encore plus difficile d'avoir accès à ces informations en raison de l'isolement qu'elles se voient imposées. Quant à l'intimidation cybernétique, elle prend la forme de cyberharcèlement, qui ne semble plus avoir de fin. Ainsi, l'intimidation ne se limite plus au cadre de l'école ou du milieu de travail, et se poursuit en ligne, de la part des pairs, par le biais de messages insultants, de menaces, etc.

Malheureusement certaines caractéristiques de l'intimidation peuvent être un défi, quant à leur identification, pour une personne autiste. Par exemple, vérifier que le comportement est intentionnel. L'intimidation est toujours un acte délibéré, l'intention étant de nuire à la personne, de la rabaisser ou de la contrôler. Cependant, il peut être complexe pour une personne autiste de valider les intentions de l'autre. C'est surtout la répétition des faits qui permet à la personne autiste de considérer qu'il ne s'agit pas d'un incident isolé. L'intimidation, qui se caractérise par sa répétition et ayant pour objectif de maintenir une situation de domination et de souffrance continue pour la victime, risque d'être très présente et récurrente avant que la personne autiste

soit en mesure de la reconnaître et d'obtenir de l'aide. Ainsi, une relation de pouvoir déséquilibrée sera bien implantée et plus complexe à désamorcer. Ce qui engendre des conséquences chez la personne autiste victime d'intimidation sur le plan psychologique.

Les effets de l'intimidation peuvent être graves et durables. Sur le plan émotionnel et psychologique, la personne autiste peut souffrir d'anxiété, de dépression, de stress post-traumatique, de perte d'estime de soi et de sentiment d'isolement. Les impacts psychologiques peuvent durer dans le temps, affectant la santé mentale et l'estime de soi. D'un point de vue physique, elle peut entraîner des blessures, des maladies dues au stress, voire des troubles alimentaires ou des troubles du sommeil. Troubles qui sont déjà prédominants chez la population autiste.

De plus, l'intimidation peut avoir des impacts sur l'acquisition de compétences ou les compétences existantes chez les élèves ou travailleurs autistes qui en sont victimes. Ils peuvent rencontrer des difficultés à se concentrer, engendrer beaucoup de sentiment d'inefficacité, ce qui peut affecter leur estime personnelle. De plus, les risques de décès par suicide étant plus élevés pour les personnes autistes que chez leurs pairs, et ce, tout groupe d'âge confondu, doit également être considéré. En raison de la récurrence des événements et de l'absence d'aide immédiate, les victimes d'intimidation peuvent éventuellement avoir des pensées suicidaires ou des comportements autodestructeurs, ce qui souligne la gravité de ce phénomène.

« J'ai été engagée par la gérante du département de la poissonnerie. J'avais présenté mon autisme, mon TDAH, mes tics et douleurs articulaires lors de mon embauche. Elle m'avait dit que ce ne serait pas un problème et deux jours plus tard, j'ai commencé à travailler. Tout le long de mon *training*, elle était super compréhensive et m'a aidé. Je n'avais pas vraiment de difficulté. Seulement certaines textures. Elle trouvait que j'étais à mon affaire. J'ai vite commencé à faire des ouvertures la fin de semaine. En mars, ma gérante a annoncé qu'elle allait quitter en juin. Une fois partie, mes heures ont été coupées. J'ai passé de 40h à 16h semaine. »

– *Femme Autiste*

L'intimidation des personnes autistes en milieu scolaire

Dans les écoles du Québec, l'intimidation reste une réalité pour de nombreux élèves, mais certains groupes, comme les élèves autistes, sont particulièrement vulnérables. Ce phénomène de harcèlement, souvent mal compris et invisibilisé, peut entraîner des conséquences dévastatrices sur le bien-être des jeunes concernés.

L'intimidation envers les élèves autistes ne se limite pas à des actes de violence physique ou verbale. Elle peut également se manifester par des comportements plus subtils, comme l'exclusion sociale, les moqueries sur des comportements perçus comme différents ou encore le rejet des particularités sensorielles souvent vécues par les autistes.

« Ce soir, au moment où je l'ai récupéré à l'école, il m'a expliqué qu'il s'était fait insulter par deux fillettes. Pour le forcer à descendre de la balançoire, elles l'ont insulté, jusqu'à ce qu'il s'en aille. Parmi les propos inappropriés : *Tu n'as pas d'amis parce que tu n'es pas poli et que tu es autiste.* Il n'a pas osé demander de l'aide. Il est juste parti ! »

- *Mère d'un enfant autiste*

Les élèves autistes peuvent rencontrer des difficultés à comprendre les signaux sociaux ou à répondre aux interactions de manière souhaitée et sont souvent perçus comme différents, ce qui les rend particulièrement vulnérables à l'intimidation. De plus, l'isolement social exacerbe ce sentiment d'exclusion et peut aggraver l'anxiété, qui est fréquemment associé à l'autisme.

Ainsi, les conséquences de l'intimidation sur les élèves autistes sont multiples et peuvent affecter à la fois leur développement de compétences social, émotionnel et scolaire. L'intimidation mène souvent à un repli sur soi et à une incapacité à développer des relations sociales positives. De plus, les élèves victimes de harcèlement peuvent développer des troubles

anxieux, de la dépression, ou un sentiment profond d'inadéquation. L'angoisse causée par l'intimidation peut rendre encore plus difficile la concentration et l'apprentissage en classe. En conséquence, les élèves autistes ayant vécu de l'intimidation peuvent garder des cicatrices émotionnelles qui affecteront leur vie adulte et leur insertion professionnelle.

Ainsi, l'intimidation en milieu scolaire, particulièrement envers les élèves autistes, est un problème sérieux qui peut entraîner des répercussions profondes sur leur bien-être émotionnel, leur développement social et leurs performances scolaires. Les élèves autistes peuvent être plus vulnérables à l'intimidation en raison des particularités de leur condition, telles que des difficultés dans la communication sociale, des comportements répétitifs, des sensibilités sensorielles accrues et une façon différente d'interagir avec les autres. Certains élèves autistes peuvent avoir du mal à exprimer leurs émotions de manière conventionnelle, ce qui peut les rendre incapables de demander de l'aide ou de signaler l'intimidation, par manque de compétences langagières ou de compréhension de la situation.

L'intimidation en milieu scolaire représente un défi majeur pour les élèves autistes, car elle peut aggraver leurs difficultés sociales et émotionnelles tout en ayant un impact significatif sur leur développement. Il est crucial que les écoles mettent en place des stratégies efficaces de prévention, de sensibilisation et de soutien pour créer un environnement où les élèves autistes se sentent compris, inclus et protégés.

Il existe des ressources en milieu scolaire. Néanmoins, ces ressources, bien que présentes, demeurent insuffisantes. Une meilleure collaboration entre les parents, les intervenants, les professionnels et les organismes communautaires qui ont une spécialité reconnue en autisme est essentielle pour prévenir l'intimidation.

L'intimidation en milieu scolaire, qu'une histoire d'enfants ?

L'école Bedford du Centre de services scolaire de Montréal a fait les grands titres des médias. Principalement, en raison de la suspension du brevet d'enseignement de onze enseignants. Ces derniers auraient instauré un climat d'intimidation à l'endroit de collègues, mais également d'élèves. Leurs refus d'aider des élèves ayant reçu un diagnostic de trouble du spectre

de l'autisme (TSA) ou de troubles d'apprentissage, puisqu'ils avançaient que ces troubles neurodéveloppementaux ne sont pas de réels diagnostics, ont été sévèrement dénoncés. Des punitions dites humiliantes étaient octroyées aux élèves en raison d'une performance jugée insuffisante, comparativement à leurs pairs. De plus l'enseignement de certaines compétences était proscrit. Les sciences, l'éthique et la culture religieuse ainsi que l'éducation à la sexualité n'étaient pas enseignées.

Ainsi, en raison d'un climat de travail toxique et des plaintes qui ont été qualifiées non pertinente ou non recevable, la rétention du personnel s'est avérée fort complexe. Le tout, sous le couvert de croyances dites religieuses. À la suite de ces révélations, d'autres établissements scolaires ont été ciblés par des accusations similaires. Des vérifications sont en cours afin de valider les faits avérés.

Alors qu'ils ne sont que des enfants, ces jeunes autistes ont vécu un style d'intimidation hiérarchique qui est encore trop fréquent chez les personnes autistes adultes : l'intimidation non seulement par les pairs, mais également par leurs supérieurs hiérarchiques.

L'intimidation des personnes autistes en milieu de travail

L'intimidation en milieu de travail chez les personnes autistes est un problème sérieux qui peut avoir un impact considérable sur la santé mentale et physique. Cela inclut des comportements de harcèlement, de menace, d'humiliation ou de pression qui visent à nuire à la dignité ou à l'intégrité d'une personne. Lorsqu'un individu autiste se trouve dans un environnement de travail, il peut être particulièrement vulnérable à l'intimidation en raison de certaines caractéristiques de l'autisme, telles que des difficultés dans la communication sociale, l'interprétation des interactions sociales ou encore la gestion des émotions.

Les difficultés à interpréter les interactions sociales, qui ne lui permettent pas de reconnaître qu'elle fait l'objet d'une moquerie, la sensibilité sensorielle, qui favorise l'augmentation de l'anxiété, le manque ou l'absence de soutien social ou d'accommodements qui engendrent des difficultés d'intégration ainsi que l'isolement social, qui a pour effet d'augmenter

de sentiment de rejet de la personne autiste, sont tous des enjeux qui entravent la participation sociale des personnes autistes en milieu de travail.

« Une fois, je devais terminer à une heure spécifique, car je devais aller à mon inscription scolaire en soirée. Je ne pouvais pas manquer mon inscription. Ce jour-là, j'ai travaillé avec une collègue qui ne m'appréciait pas. Elle avait encore une fois laissé une pile de vaisselle qui m'a pris 30 minutes à nettoyer donc en me mettant en retard sur mon *close*. Je devais aider les clients en même temps. J'ai terminé 30 minutes plus tard me rendant en retard pour mon inscription. Je l'ai presque raté. Le lendemain le *boss* m'a rencontré pour me chicaner sur mon *close*. J'avais mal nettoyé l'étiqueteuse et une des planches. Mais quand je lui montrais les photos du département sale les matins, avant que j'arrive, il n'y avait pas de réactions de ce genre. Ma collègue n'a jamais eu le même traitement que moi. »

Kaina – Adolescente autiste

Des conséquences quant à l'augmentation de l'anxiété, la détérioration de la performance professionnelle et des problèmes de santé peut être observées lorsqu'une dynamique d'intimidation s'installe dans le milieu de travail d'une personne autiste.

« Ma responsable me traitait de nom et me rabaissait constamment. Elle cachait mon matériel et allait se plaindre au *boss* que j'avais encore perdu mes choses. Elles réapparaissaient sur mon poste de travail à mon retour de dîner. J'ai quitté cet emploi, mais je vis encore avec des répercussions à cause de tout le stress que j'ai vécu durant cette année-là. »

Mélanie – Adulte autiste

Ainsi, l'intimidation au travail est un problème complexe, et lorsqu'elle touche une personne autiste, les effets peuvent être exacerbés par des différences dans la communication et la

gestion des émotions. Il est essentiel que les entreprises prennent des mesures pour prévenir l'intimidation et offrir un environnement de travail inclusif et bienveillant, tout en fournissant un soutien personnalisé aux employés autistes pour les aider à s'épanouir dans leur travail.

La stigmatisation en milieu de soins

La prévention quant aux impacts de l'intimidation est extrêmement importante chez la population autiste, puisqu'elle dénonce également une stigmatisation importante en milieu de soins ainsi que lors de la réception de services, qui ne sont pas spécialisés en autisme. Comme mentionné ci-haut, l'intimidation peut à la fois engendrer des problématiques sur le plan physique et psychologique. Ainsi, les personnes autistes victimes d'intimidation en milieu scolaire ou en milieu de travail seront plus appelées à fréquenter les milieux de soins. Néanmoins, ces dernières rencontrent de grands défis actuellement. Principalement, parce que la stigmatisation des personnes autistes dans le milieu hospitalier est un sujet préoccupant qui mérite une attention particulière. En effet, les personnes autistes peuvent rencontrer divers obstacles dans l'obtention de soins médicaux en raison de stéréotypes, de malentendus et de comportements discriminatoires de la part de certains professionnels de la santé. Ces difficultés peuvent se manifester à différents niveaux et entraîner des conséquences graves sur la qualité des soins, l'accès à la santé et l'expérience globale des patients autistes.

La stigmatisation des autistes dans les hôpitaux peut se manifester de plusieurs manières. La méconnaissance des spécificités de l'autisme de la part de nombreux professionnels de la santé, y compris les médecins, les infirmiers et les techniciens, sont des enjeux considérables. Ces derniers peuvent manquer de formation donc, de connaissances sur l'autisme. Ils peuvent ne pas comprendre certaines caractéristiques comportementales, comme les difficultés de communication, les réactions sensorielles ou les comportements répétitifs, et interpréter ces signes comme des signes de résistance, de non-coopération ou même de délinquance.

De plus, les comportements jugés inappropriés face aux symptômes sont également un enjeu. Les personnes autistes peuvent réagir différemment à des situations stressantes ou à des examens médicaux en raison de leur hypersensibilité sensorielle. Des bruits forts, des lumières vives ou un contact physique non prévu peuvent être perçus comme des agressions. Sans une prise en charge

adéquate et une compréhension des besoins spécifiques des patients autistes, cela peut conduire à des malentendus et à des attitudes de rejet.

La communication verbale et non verbale des personnes autistes peut être différente de celle des neurotypiques. Si un professionnel de santé ne prend pas le temps de s'adapter aux particularités de communication d'un patient autiste tel que, laisser du temps pour répondre et éviter les ambiguïtés, cela peut être perçu comme un manque de volonté de coopérer, ce qui renforce la stigmatisation.

Quant aux préjugés sociaux qui perdurent, ces croyances peuvent être partagées par certains professionnels de la santé et se traduire par un traitement inégal ou discriminatoire. Malheureusement, la stigmatisation peut entraîner des conséquences négatives importantes pour les personnes autistes dans le cadre hospitalier. Si une personne autiste se sent maltraitée ou incomprise, elle pourrait éviter de rechercher des soins médicaux à l'avenir, ce qui peut aggraver sa santé. De plus, un professionnel de la santé qui stigmatise un patient autiste peut ne pas être en mesure de lui offrir les soins appropriés.

Les personnes autistes sont plus susceptibles de souffrir d'anxiété. Le fait de se sentir rejeté ou incompris dans un contexte médical peut mener à une détérioration du bien-être psychologique et émotionnel du patient. Une relation de confiance est essentielle pour une prise en charge efficace, mais la stigmatisation nuit souvent à cette relation. Un patient autiste qui se sent incompris peut être réticent à coopérer avec les soins proposés, ce qui complique encore davantage le processus de traitement.

La stigmatisation des personnes autistes dans le milieu hospitalier constitue un défi important pour garantir une prise en charge équitable et efficace. Cela nécessite une meilleure sensibilisation des professionnels de santé, une adaptation des soins et de l'environnement hospitalier, ainsi qu'un engagement à lutter contre les préjugés sociaux. En améliorant la compréhension et l'accueil des personnes autistes, le système de santé peut devenir plus inclusif, respectueux et apte à offrir des soins de qualité à toutes les personnes, indépendamment de leurs particularités. En revanche, il s'avère préférable d'éviter les conséquences de l'intimidation qui engendre une plus grande fréquentation dans les milieux hospitaliers et une quête de services.

Nos recommandations

Pour prévenir l'intimidation et créer un environnement scolaire inclusif, il est essentiel que les établissements éducatifs prennent des mesures concrètes pour soutenir les élèves autistes. Il est important que les enseignants, le personnel scolaire et les élèves soient sensibilisés à l'autisme, à ses manifestations et à la manière de favoriser l'inclusion. Cette sensibilisation peut inclure des sessions d'information, des discussions en classe et des activités favorisant la compréhension des manifestations autistiques. Un climat scolaire inclusif et bienveillant encourage la diversité et permet à chaque enfant, y compris les enfants autistes, de se sentir valorisé et accepté. Cela peut passer par des activités de groupe favorisant la coopération et le respect des différences. Il est essentiel d'adapter l'enseignement et l'environnement scolaire aux besoins de l'élève autiste. Par exemple, inclure des ajustements tels que l'aménagement d'un espace calme pour les moments de stress, des pauses sensorielles ou un accompagnement individualisé. Les écoles doivent avoir des politiques claires et strictes contre l'intimidation. Les élèves doivent savoir qu'ils peuvent signaler des incidents de manière sécurisée et il doit y avoir des conséquences pour ceux qui participent à des comportements intimidants. Ainsi, la collaboration entre les enseignants, les parents, les intervenants et le personnel scolaire peut aider à offrir un soutien supplémentaire aux élèves autistes.

Quant au milieu de travail, il est tout aussi important de soutenir les personnes autistes dans ces environnements. Former les employeurs et les collègues à mieux comprendre l'autisme, ses caractéristiques et comment adapter leurs interactions pour soutenir leurs collègues autistes, s'avèrent des pistes importantes. Il faut également permettre des ajustements, comme un environnement de travail plus calme, la possibilité de télétravail ou des horaires flexibles pour réduire le stress. Cependant, il est important de mettre en place des politiques qui interdisent explicitement le harcèlement et l'intimidation au travail et encourager les employés à signaler tout incident. Nommer des personnes-ressources, qui peuvent aider les employés autistes à naviguer dans des situations difficiles ou à gérer les conflits de manière saine, est une avenue à considérer. Et ainsi, créer un environnement de travail inclusif qui valorise la diversité des employés, tout en s'assurant que les personnes qui intimident soient tenues responsables de leurs actes, avec des mesures disciplinaires appropriées pour les empêcher de nuire davantage.

Conclusion

L'intimidation des élèves autistes dans les écoles du Québec est un problème réel et alarmant, mais il est possible d'agir. Sensibiliser, éduquer et mettre en place des mesures concrètes de soutien sont des étapes essentielles pour permettre aux élèves autistes de se sentir en sécurité et de s'épanouir dans leur environnement scolaire.

Ce comportement lourd de conséquences pour les personnes autistes qui en sont victimes, rend primordial que la société, mais plus particulièrement, les milieux scolaires et les milieux de travail, prennent des mesures afin de prévenir, détecter et mettre fin à l'intimidation. Une offre de ressources, du soutien aux personnes concernées, ainsi qu'une sensibilisation quant à la diversité, sont des enjeux essentiels pour créer un environnement à la fois, bienveillant et inclusif, pour les personnes autistes.

Ensemble, nous devons nous engager à lutter contre l'intimidation et à promouvoir une société québécoise inclusive.